



**CONTRAT D'EXPOSANTS
MARCHÉ DE NOËL le 02 et 03 Décembre
SALLE DE SPECTACLES
SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE**

**SALLE DE SPECTACLES
SAINT CIERS SUR GIRONDE**

**TARIF
10€ la table 1m20x0,80
pour le week-end**

Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter par
le biais du formulaire contact du site

Comité des fêtes de Saint-Ciers-sur-Gironde
656 Avenue de la liberté - 33820 Saint Aubin de Blaye
Tél : 05 57 32 68 76
Email cdfsaintciers@gmail.com - Site internet www.cdfsaintciers.fr
Facebook <http://www.facebook.com/Comitedesfetessaintciers>
N°RNA W331005478 - Siren 922974662



CONTRAT D'EXPOSANTS MARCHÉ DE NOËL le 02 et 03 Décembre SALLE DE SPECTACLES SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Exposant participera au marché de Noël organisé par le Comité des fêtes de Saint Ciers sur Gironde les 02 et 03 Décembre 2023.

Article 2 : Responsabilité

Le Comité se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation des objets exposés par l'Exposant. L'Exposant est responsable de ses propres biens et doit souscrire une assurance pour couvrir tous les risques liés à sa participation au salon.

Article 3 : Respect des horaires

L'Exposant s'engage à respecter les horaires du salon tels que définis par le Comité. L'installation des stands devra être terminée avant l'ouverture du salon et le démontage ne pourra être effectué qu'après la fermeture du marché de Noël.

Article 4 : Droit à l'image

Le Comité est autorisé à utiliser les images et les photographies de l'Exposant prises pendant le salon pour sa communication, notamment sur son site internet, sa page Facebook, Twitter, et son compte Youtube. Si l'Exposant ne souhaite pas que son image soit utilisée, il doit en informer le Comité par email à l'adresse cdfsaintciers@gmail.com avant le début du salon.

Article 5 : Paiement

Le règlement de la participation au salon devra être effectué par l'Exposant par CB directement en ligne par chèque ou virement **au plus tard 15 jours avant la date du salon** à l'adresse suivante Comité des fêtes 656 Avenue de la liberté 33820 Saint-Aubin de Blaye.

En cas de non-paiement dans les délais impartis, le Comité se réserve le droit d'annuler la participation de l'Exposant.

Le chèque de réservation sera encaissé dès réception du contrat.

Les dossiers incomplets ou envoyés après la date limite ne seront pas pris en compte.

NB : S'il reste de la place au-delà de cette date, nous accepterons encore des inscriptions mais le référencement de ces stands sur les plans, site internet et flyer ne sera pas garanti. Dans tous les

Comité des fêtes de Saint-Ciers-sur-Gironde

656 Avenue de la liberté - 33820 Saint Aubin de Blaye

Tél : 05 57 32 68 76

Email cdfsaintciers@gmail.com - Site internet www.cdfsaintciers.fr

Facebook <http://www.facebook.com/Comitedesfetessaintciers>

N°RNA W331005478 - Siren 922974662



CONTRAT D'EXPOSANTS

MARCHE DE NOËL le 02 et 03 Décembre

SALLE DE SPECTACLES

SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE

cas, toute réservation pour un stand qui ne sera pas réglée au plus tard 15 jours avant la manifestation ne sera pas prise en compte.

Pour toute annulation unilatérale de l'exposant, pour quelque raison que ce soit, moins de 15 jours avant le début de la manifestation, AUCUN REMBOURSEMENT ne sera accordé

Article 6 : Respect des horaires du salon et Chèque de Caution

L'exposant s'engage à respecter scrupuleusement les horaires du salon tels qu'ils sont définis par le présent contrat. En aucun cas, l'exposant ne pourra quitter le salon avant les heures de fin prévues, sans l'accord préalable du comité des fêtes.

De plus, afin de garantir le respect de cet engagement ainsi que des autres termes de ce contrat, l'exposant devra fournir un chèque de caution de 50 €. Ce chèque de caution devra être envoyé à l'adresse suivante:

Comité des Fêtes St-Ciers-sur-Gironde 656, Avenue de la Liberté 33820 Saint-Aubin-de-Blaye

Pour que l'inscription soit considérée comme valide, le chèque de caution devra parvenir au comité des fêtes au plus tard 15 jours avant la date prévue pour le salon. En cas de non-réception dans ce délai, l'inscription de l'exposant ne sera pas prise en compte.

Le chèque de caution sera conservé pendant la durée du salon et ne sera encaissé qu'en cas de non-respect des engagements stipulés dans le présent contrat, y compris le respect des horaires du salon. Si tous les engagements sont respectés, le chèque de caution sera restitué à l'exposant à la fin du salon.

En acceptant les conditions du contrat, l'exposant confirme avoir pris connaissance et accepté les termes de cette clause relative au chèque de caution.

Article 7 : Respect des autres exposants

L'exposant s'engage à respecter les autres exposants présents au salon, notamment en évitant tout comportement ou toute pratique qui pourrait nuire à leur activité ou à leur réputation.

Article 8 : Responsabilité du comité des fêtes

Le comité des fêtes ne pourra être tenu responsable en cas de mauvaise affluence du salon, de tout retard dans l'ouverture ou la fermeture du salon, ou de tout incident indépendant de sa volonté.

Article 9 : Résiliation du contrat

En cas de non-respect des clauses du présent contrat, le comité des fêtes pourra résilier le contrat avec effet immédiat, sans préjudice de toute action en justice qu'il pourrait engager à l'encontre de l'exposant.

Comité des fêtes de Saint-Ciers-sur-Gironde

656 Avenue de la liberté - 33820 Saint Aubin de Blaye

Tél : 05 57 32 68 76

Email cdfsaintciers@gmail.com - Site internet www.cdfsaintciers.fr

Facebook <http://www.facebook.com/Comitedesfetessaintciers>

N°RNA W331005478 - Siren 922974662



CONTRAT D'EXPOSANTS
MARCHE DE NOËL le 02 et 03 Décembre
SALLE DE SPECTACLES
SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE

Article 10 : Loi applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est soumis aux conditions générales d'exposition en vigueur au Comité des fêtes de Saint Ciers sur Gironde. En cas de litige, les parties conviennent de soumettre leur différend à la compétence exclusive des tribunaux de Bordeaux.

Fait à Saint aubin de Blaye , le 16 Avril 2023

Le Comité des fêtes de Saint Ciers sur Gironde

Comité des fêtes de Saint-Ciers-sur-Gironde

656 Avenue de la liberté - 33820 Saint Aubin de Blaye

Tél : 05 57 32 68 76

Email cdfsaintciers@gmail.com - Site internet www.cdfsaintciers.fr

Facebook <http://www.facebook.com/Comitedesfetessaintciers>

N°RNA W331005478 - Siren 922974662